



CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET COMPTE RENDU du 18 décembre 2017

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 / En exercice : 15
Présents -14 Votants : 14
Date de la convocation :
Date d'affichage 20 décembre 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le treize novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents

Marie-Thérèse DREVET, Jean-Pierre CORSIN, Sébastien BORNUAT, Fabrice PONSOT, Marie-Claire HUSSON, Isabelle SALLIN, Maryse CHARVET, Guillaume NERAT DE LESGUISÉ, Dominique DECINA, Sylvie CARNEIRO DA SILVA, Jérôme ANDRE, Jean-Luc BAUDRAS, Jean-Eric POGGI, Bruno GALLI

- Absent
- Laurent RICOL

Rappel de l'ordre du jour :

- Dossiers rythmes scolaires et salle polyvalente
- Avenant SPA : délibération
- Syndicat de cylindrage : dissolution
- CLET : rapport à approuver
- Questions diverses

1/Lecture du compte rendu du 13 novembre 2017

Approuvé à l'unanimité

2/ Rythmes scolaires

Une circulaire de l'inspection d'académie reçue très récemment, impose aux Communes la date du 22 Décembre 2017 pour statuer sur une modification éventuelle des rythmes scolaires. Après consultation de la directrice d'école et des délégués des parents d'élèves, le retour à la semaine de 4 jours a été plébiscité pour la rentrée 2018 avec l'arrêt des activités du CECL.

3/ SPA : Le Conseil valide l'augmentation de la cotisation par habitant effective au 1er janvier 2018 pour la convention n°2.

Vote à main levée : Contre : 1 voix
Pour : 13 voix

4/ Syndicat de cylindrage : dissolution

Madame le Maire explique que les services de la Préfecture ont ordonné la dissolution du Syndicat de Cylindrage Mâcon Nord à compter du 1er janvier 2018.

Le personnel employé sera affecté comme suit :

- Nathalie GUIJARRO, rédacteur principal, sera affectée à la commune d'AZE à compter du 1er janvier 2018
- Jean-François LACROIX, agent de maîtrise principal, sera affecté à la commune de CHEVAGNY LES CHEVRIERES à compter du 1er janvier 2018
- En ce qui concerne les deux autres agents, Christian DEGRUSSE (agent de maîtrise) et Alexis COUDERT (agent non statutaire recruté en contrat aidé sous la forme d'un CUI-CAE) le syndicat de cylindrage sollicite leur affectation auprès de Monsieur le Préfet à compter du 1er janvier 2018.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la dissolution du syndicat de cylindrage à compter du 1er janvier 2018.

5/ Rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois

La présentation du rapport est reportée à la prochaine séance, JP CORSIN, délégué CLECT) n'ayant pas été destinataire du document.

6/ Questions diverses

- **ADESPO**RT : Jérôme ANDRE communique le compte rendu de la dernière réunion. Une première rencontre avec la Présidente de la communauté de communes mâconnais tournugeois est intervenue qui s'est engagée à étudier le dossier. D'autres rencontres sont programmées.
- **Communauté de communes Mâconnais Tournugeois** : Le conseil communautaire a délibéré sur les petits équipements sportifs *type* : terrain multisports. L'entretien et notamment les contrôles effectués auprès d'organismes spécialisés seront à charge de la communauté de communes Mâconnais-Tournugeois. Les terrains de foot et terrains de tennis ne sont pas pris en compte.
Action sociale : suppression du CIAS et adhésion à l'Association AILE Sud Bourgogne, qui regroupe le PLI et le CCAS
- **réunion publique du 15 décembre 2017** : une cinquantaine de personnes était présente. L'architecte en charge du dossier portant sur la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente a présenté le futur projet.
- **SIVOM** : Mr CORSIN fait part du compte rendu de la dernière réunion
- **Travaux église de St-Oyen** : prévoit la mise aux normes de travaux d'électricité et des travaux de réfection à l'intérieur des 2 petites chapelles et du chœur.
- **autorise Madame le Maire à engager**, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

La séance est levée à 23h00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents.